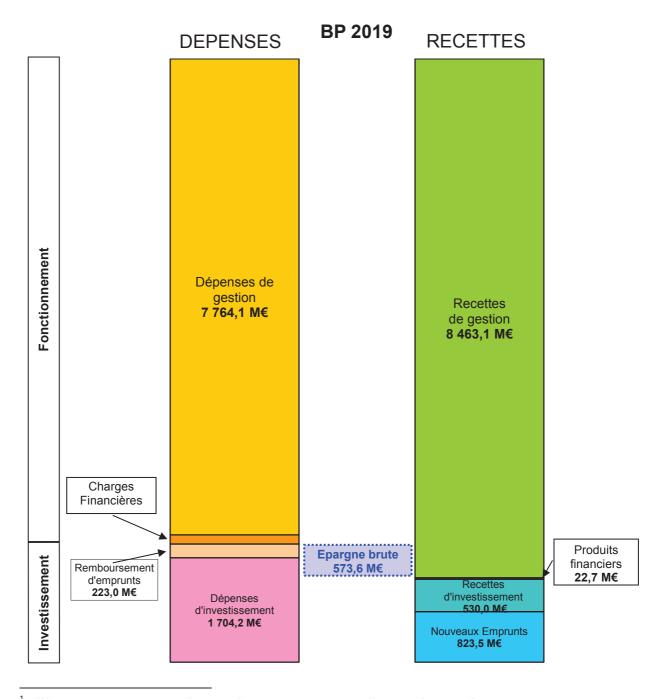
# Budget primitif 2019 de la collectivité parisienne

Présentation synthétique pour les citoyen. ne.s

# Le projet de budget primitif 2019 de Paris

## L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2019 se caractérise par le maintien d'un niveau élevé de dépenses d'investissement à 1 704 M€ (1 691 M€ en BP 2018) qui traduit la poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature (PIM). Plus d'un tiers de ces dépenses (33,7 %) est financé par l'épargne brute¹ dégagée par la collectivité, à hauteur de 574 M€. À cette épargne brute s'ajoutent 530 M€ de recettes d'investissement, portant la capacité de financement des investissements à 1 104 M€ au total, ce qui correspond à 64,8 % des dépenses d'investissement avant amortissement de la dette. L'autorisation d'emprunt est fixée à 824 M€.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

### Les chiffres-clés par fonctions

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7,9 milliards d'euros (dépenses réelles).

La masse budgétaire d'investissement (CP) s'élève à 2,6 milliards d'euros, dont 1,7 milliard d'euros de dépenses réelles d'investissement, hors remboursement d'emprunt. Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 1, 7 milliard d'euros.

Paris poursuit également la modernisation de son cadre budgétaire, avec le vote du budget primitif 2019 au travers de 9 grandes fonctions permettant d'identifier directement les moyens dévolus aux différentes politiques publiques. Le tableau ci-dessous présente ainsi la répartition des dépenses et des recettes selon ces fonctions.

En M€	BP 2018	Projet de BP 2019	Evolution 2018/2019
Recettes réelles de fonctionnement	8 501,0	8 485,8	-0,2%
Fiscalité	4 744,3	4 953,5	4,4%
Fiscalité directe locale	2 656,9	2 711,5	2,1%
Fiscalité indirecte	1 507,1	1 653,0	9,7%
Taxes affectées	580,3	588,9	1,5%
Dotations et compensations	2 002,9	1 982,3	-1,0%
Recettes de gestion	1 730,8	1 527,4	-11,8%
Sécurité	1,1	1,3	17,3%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	43,3	32,9	-24,1%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120,0	120,9	0,7%
Action sociale	371,6	324,0	-12,8%
Aménagement des territoires et habitat	382,5	272,0	-28,9%
Action économique	72,2	66,1	-8,4%
Environnement	114,0	120,5	5,7%
Transports	451,0	445,9	-1,1%
Services Généraux	175,2	143,9	-17,9%
Produits financiers	23,0	22,7	-1,2%
Dépenses réelles de fonctionnement	7 980,1	7 912,1	-0,9%
Charges de personnel	2 440,1	2 449,7	0,4%
Dépenses de gestion (hors charges de personnel)	3 912,2	3 816,1	-2,5%
Sécurité	236,0	233,7	-1,0%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	237,1	236,5	-0,2%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	254,0	262,2	3,2%
Action sociale	1 770,7	1 713,2	-3,3%
Aménagement des territoires et habitat	94,9	88,5	-6,7%
Action économique	30,6	34,9	14,1%
Environnement	338,9	339,2	0,1%
Transports	524,8	521,2	-0,7%
Services Généraux	425,3	386,8	-9,1%
Péréquation et reversements fiscaux	1 480,6	1 498,3	1,2%
Charges financières	147,3	148,0	0,5%
Epargne brute (écart recettes-dépenses)	520,9	573,6	10,1%
Recettes réelles d'investissement	621,6	530,0	-14,7%
Dépenses réelles d'investissement	1 890,3	1 927,2	2,0%
Remboursement d'emprunt	199,1	223,0	12,0%
Dépenses opérationnelles	1 691,2	1 704,2	0,8%
Autorisation d'emprunt	748,1	823,5	10,1%
Dette bancaire et obligataire au 01/01/N	5 523,4	5 699,3	3,2%
Encours total de dette au 01/01/N	5 719,7	5 921,5	3,5%
Durée de désendettement	12,01	11,25	-6,3%
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées "norme de dépenses"	6 505,9	6 418,9	-1,3%
Norme de dépense (contractualisation)	6 442,3	6 515,7	1,1%

La norme de dépenses, qui implique que les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité hors péréquation

progressent de moins de 1,14 % chaque année, et la capacité de désendettement, qui doit être inférieure à 12 ans, s'évalueront du compte administratif 2017 au compte administratif 2018. Pour mémoire, le BP 2018 avait été voté avant la contractualisation avec l'État.

### La répartition par politique publique

